

Rapport relatif à la prise en considération de la motion de M. José Espinosa (UDC) « De l'insécurité à l'impunité : quelles solutions pour notre commune ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner cette motion était composée de Messieurs :

Kurt Egli (PLR)
Patrice Wenger (PLR)
Christian Grobety (PDC+I)
Philippe Neyroud (PS)
Serge Overney (PS)
José Espinosa (Hors parti, pour l'UDC)
Antoine Favrod (Les Vert-e-s) président de la commission

La commission s'est réunie le lundi 11 janvier 2021 à la Maison de Commune en présence de Madame la Municipale Taraneh Aminian et de Messieurs Frédéric Pilloud, directeur et Ruben Melikian, Major de l'ASR.

Mme Aminian souhaite la bienvenue à MM. Pilloud et Melikian de l'ASR et leur demande de présenter leur point de vue sur la motion de M. Espinosa. Ils répondent en détail aux questions soulevées par la motion. Leurs réponses sont formalisées dans le rapport (annexe), elles ne seront donc pas développées ici.

Questions suite à leur présentation :

Si des problèmes de nuisances sonores sont récurrents, p.e. dans les hauts de La Tour, que faire ? Il suffit d'appeler l'ASR. Si plusieurs appels concernent la même zone, l'ASR fera une évaluation de la situation, a priori réalisée par l'agent de proximité.

Quel est le rôle du futur travailleur social hors murs (TSHM) ? Pour l'ASR le rôle du TSHM est avant tout d'être en lien avec les jeunes, notamment ceux qui connaissent des difficultés en lien avec l'adolescence, le monde du travail ou autre. Les TSHM sont là pour faciliter l'intégration des jeunes. Ils ne sont ni agents, ni « collabos ». S'ils ont des échanges avec la police cela sera autour de situations particulières et non d'individus. Il n'y a aucun échange d'informations sur des personnes.

Avant de laisser les commissaires délibérer, Mme Aminian partage le point de vue de la Municipalité. Elle estime que les réponses apportées par l'ASR à la motion sont suffisantes et satisfaisantes et que vu que la tendance des infractions est plutôt à la baisse ou stable ces dernières années, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin. Elle propose donc aux commissaires de ne pas renvoyer cette motion à la Municipalité.

Délibération

Suite à la présentation de l'ASR, la majorité des commissaires estime que les réponses fournies par l'ASR sont suffisantes et qu'il n'est pas opportun de donner suite à la motion. Les arguments suivants ont été évoqués : selon M. Espinosa, il s'agit peut-être plutôt de problèmes de nuisances sonores que d'incivilités ; plusieurs commissaires estiment que La TdP est une commune sûre, comme l'ont montré les statistiques.

D'autre part, certains commissaires se demandent si les intérêts (notamment financiers) de la commune sont toujours bien défendus dans les différents organes de l'association.

Conclusions

La commission se prononce à six voix contre une pour ne pas renvoyer la motion à la Municipalité. Elle vous prie, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- Vu la motion « De l'insécurité à l'impunité, quelles solutions pour notre commune ? »
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de refuser de transmettre à la municipalité la motion « De l'insécurité à l'impunité, quelles solutions pour notre commune ? ».

Pour la commission

Antoine Favrod
Président et chargé du rapport
22 janvier 2021

Annexe : Rapport ASR du 19 novembre 2020

**NOTE AU GREFFE MUNICIPAL DE LTDP AU SUJET DE LA MOTION
DEPOSEE PAR M. JOSE ESPINOSA AU CONSEIL COMMUNAL DU 09.11.2020**

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Préambule

Suite à la motion intitulée « de l'insécurité à l'impunité : quelles solutions pour notre Commune ? » déposée par M. José Espinosa lors du Conseil communal du 9 novembre 2020, l'Association de communes Sécurité Riviera, respectivement Police Riviera sont en mesure de se déterminer comme suit :

L'interpellateur fait mention d'un sentiment d'insécurité patent chez les Boélands qui ferait petit à petit place à un sentiment nouveau d'impunité. De nombreux habitants de la Commune auraient l'impression que rien ne bouge afin de mettre fin aux délits et aux infractions.

Ce sentiment d'insécurité contraste avec la réalité des faits objectivement observés par Police Riviera, respectivement les tendances identifiées au travers de statistiques de la criminalité. En effet, les données statistiques font état d'une situation stable s'agissant du nombre d'interventions menées par Police Riviera au cours des cinq dernières années. De plus, la courbe faisant état du travail proactif effectué par les policiers a légèrement augmenté depuis la restructuration du Service de police en 2016. Les infractions au Code pénal ont en outre diminué en 2015 et 2016 et demeurent dans une moyenne stable les années suivantes.

Police Riviera est une police de proximité, qui connaît ses concitoyennes et concitoyens, ainsi les actrices et acteurs de la vie communautaire. Elle travaille en étroite collaboration avec le réseau partenarial afin d'anticiper d'éventuelles problématiques ou pour solutionner celles-ci avec l'éclairage et les ressources nécessaires. Cette synergie est favorisée par une excellente connaissance du terrain, les échanges entre partenaires, une adhésion de ceux-ci à une saine collaboration et une compréhension des rôles des différents acteurs. Ce maillage sera renforcé dès 2021 par le déploiement d'un nouveau concept de proximité. Celui-ci a été accepté par le Comité de direction et aura notamment pour effet une visibilité renforcée avec la collaboration des Assistants de Sécurité Publique (ASP).

Attentive à la situation sécuritaire des Communes adhérant à l'Association, Police Riviera recherche continuellement des solutions opérationnelles adaptées et proportionnées aux problèmes émergents. A titre d'exemple, la situation exceptionnelle de pandémie vécue cette année a eu pour effet le déploiement de mesures particulières. Ces dernières visent à prévenir et réprimer les infractions aux dispositions du RGPI, conformément au communiqué de presse ci-dessous établi le 2 novembre dernier par Police Riviera.

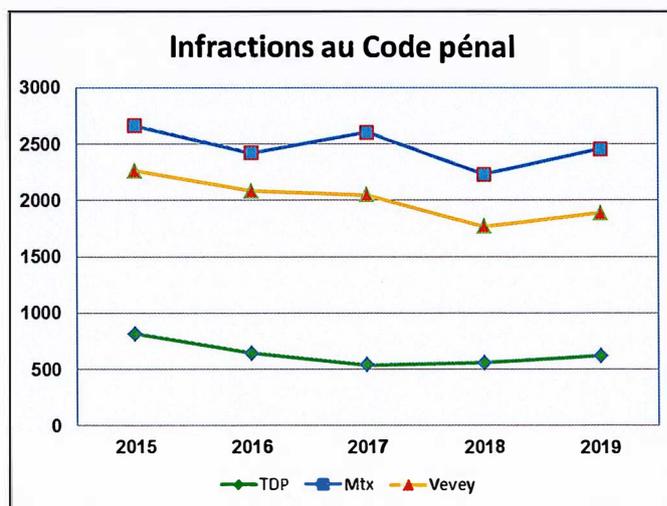
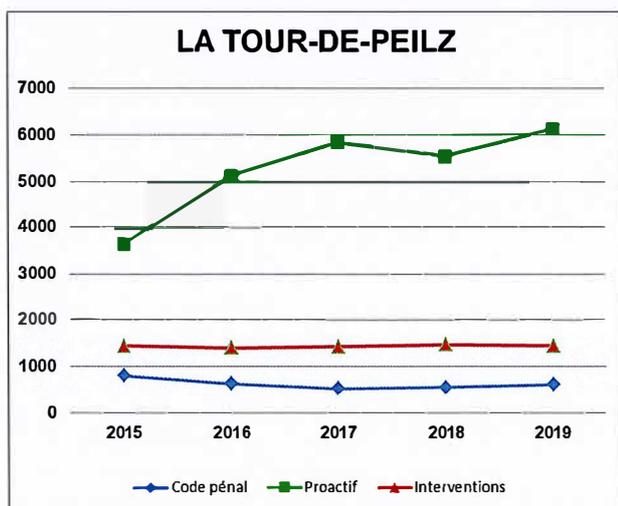
« Comme évoqué dans son communiqué du 1er septembre dernier, Police Riviera a élaboré une stratégie permettant de prévenir et réprimer les nuisances sonores sur le territoire de la Riviera. C'est désormais l'heure d'un bilan intermédiaire pour cette opération qui a été mise en place ce printemps. Pour rappel, la sortie du semi-confinement dû au COVID-19 a généré une recrudescence des plaintes liées à la pollution sonore. Celle-ci étant provoquée tant par les véhicules que par des nuisances consécutives à la diffusion de musique sur l'espace public.

Afin d'endiguer le phénomène, Police Riviera a détaché de son effectif une patrouille dédiée spécifiquement à la prévention et à la répression des infractions au Règlement général de police intercommunal.

Des actions ont également été portées par les patrouilles de police sur les infractions à la Loi sur la circulation routière. Ces actions ciblées de sensibilisation et de répression ont été globalement bien perçues et comprises par la population. Entre début mai et fin septembre 2020, ce sont ainsi plus de 357 interventions à l'endroit d'automobilistes qui ont eu lieu. Certaines ont fait l'objet d'une dénonciation à l'autorité pénale compétente, ainsi qu'au Service des automobiles et de la navigation (SAN). Les infractions avaient trait en bonne partie à la mise en conformité des véhicules. Ceci suite à des contrôles diurnes d'automobilistes peu respectueux de la tranquillité publique et se comportant de manière inappropriée au travers d'une conduite bruyante et sportive. Durant la même période, lors des contrôles de diffusion de musique dans les espaces publics, 718 interventions ont été recensées. Bon nombre ont fait l'objet d'une dénonciation auprès de la Commission de police pour des troubles et des nuisances sonores. Les contrôles de ces différentes sources de nuisances vont se poursuivre. Ils constituent une priorité permettant de réduire la gêne subie par la population des dix communes de la Riviera. Toutes ces interventions sont détaillées dans notre compte-rendu hebdomadaire, que vous pouvez consulter sur notre site internet chaque fin de semaine sous : <http://www.securiteriviera.ch/N244/hebdo/Clarens>, le 2 novembre 2020 ».

S'agissant d'un travailleur social hors mur (TSHM), Sécurité Riviera avait suggéré aux autorités de La Tour-de-Peilz d'envisager l'engagement d'un tel collaborateur, afin notamment de renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur vie sociale, scolaire et professionnelle. Ces TSHM, recrutés dans de nombreuses communes, constituent aujourd'hui un maillon essentiel de la vie communautaire. Leurs actions peuvent également avoir pour effet de diminuer les comportements délictueux.

Statistiques de Police Riviera



Les actions proactives (courbe verte) comprennent principalement les entrées et sorties d'écoles, les contrôles de circulation, les surveillances, les contacts avec la population/autorités/commerces, divers contrôles, patrouilles pédestres, présences préventives et services d'ordre lors de manifestations, effectués par les policiers et les assistants de sécurité publique.

Réponses aux questions de l'interpellation

Question 1 : Les prestations de la police que nous demandons actuellement sont-elles suffisantes pour assurer la sécurité et la pacification de notre domaine public ?

Réponse 1 : Toutes les actions préventives menées par Police Riviera sont ciblées en fonction des problèmes et des besoins constatés. Les délais des interventions respectent parfaitement les standards établis. Il s'agit de préciser ici que la police est un maillon de la chaîne sécuritaire et que cette dernière est composée par une pluralité de partenaires, respectivement de services communaux. Au vu des données sécuritaires objectives telles que présentées ci-dessus, les prestations de Police Riviera et de la Police cantonale répondent de manière efficace au maintien de l'ordre public.

Un bilan des actions de Police Riviera est relaté mensuellement au travers du Bulletin d'informations mensuel de Sécurité Riviera, document aisément consultable sur le site de l'Association. De plus, Sécurité Riviera communique activement sur ses prestations par le biais de son journal hebdomadaire et les informations diffusées régulièrement sur les réseaux sociaux ainsi que la Newsletter.

Question 2 : Une augmentation de la présence policière pourrait-elle apporter des améliorations concrètes ?

Réponse 2 : Des critères de proportionnalité et de rationalité tendent à démontrer que la visibilité policière est adaptée à la situation criminogène actuelle.

L'effectif policier pourrait, cas échéant, être sujet à un renforcement dans le futur, notamment dans le domaine de la police de proximité. Ce serait en fonction de nouveaux critères tels que l'évolution démographique, respectivement l'émergence de nouvelles formes de criminalité. Par ailleurs, une présence préventive avec une visibilité accrue dans le terrain génère un sentiment de sécurité auprès de la population.

Question 3 : L'installation de systèmes de surveillance pour certaines zones sensibles ne devrait-elle pas être remise en discussion et de quelle manière pourrait-elle être réalisée ?

Réponse 3 : La Loi sur la protection des données personnelles et le Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance posent des conditions strictes quant au déploiement d'une installation de vidéosurveillance sur l'espace public. A l'heure actuelle, les critères de finalité et de proportionnalité ne justifient à notre sens pas la mise en place d'installations de vidéosurveillance à La Tour-de-Peilz. D'autres dispositifs dissuasifs, tel qu'un éclairage approprié et dynamique peuvent se révéler efficaces dans certains lieux publics. Lors d'un problème récurrent détecté par le Répondant de proximité de Police Riviera, un ensemble de mesures est susceptible d'être proposé aux autorités afin d'éviter la récidive ou limiter les nuisances provoquées.

Question 4 : Doit-on envisager de nouvelles campagnes d'information et de communication pour la population sur le territoire communal ?

Réponse 4 : Un bilan des actions de Police Riviera est relaté mensuellement au travers du Bulletin d'information mensuel de Sécurité Riviera. Ce document est aisément consultable sur le site de l'Association. De plus, Sécurité Riviera communique activement sur ses prestations par le biais de son journal hebdomadaire et les informations diffusées régulièrement sur les réseaux sociaux ainsi que la Newsletter.

De plus, de nombreuses campagnes de sensibilisation sont menées par l'Unité de prévention de Police Riviera. Cette sensibilisation intervient au travers de cours de formation dans les établissements scolaires et de formation professionnelle, de différents stands de prévention avec notamment le Poste de police mobile et bien d'autres actions diverses et variées en fonction des phénomènes criminogènes du moment.

Question 5 : Comment passer de la prévention à une répression proportionnée pour les récalcitrants chroniques ?

Réponse 5 : Au niveau communal plus particulièrement, la police a avant tout une compétence de constat. Elle dénonce les délits et les infractions constatés aux autorités de jugement, à savoir notamment la Commission de police, la Préfecture ou le Ministère public. Dans le respect de la séparation des pouvoirs, il appartient à ces autorités de prononcer les sanctions sur la base des lois et règlements en vigueur.

Question 6 : La mise en place de procédures de conciliation extra-judiciaires pourrait-elle être envisagée à La Tour-de-Peilz ?

Réponse 6 : Ce type de conciliation pourrait être envisagé pour des cas dits « bagatelles », ce uniquement lorsque les dispositions légales l'autorisent. En tout état de cause, il revient à l'autorité communale de se prononcer sur le bienfondé d'une telle procédure.

Association Sécurité Riviera

 Le Directeur Frédéric Pilloud	 Le Chef du Service de police Maj Ruben Melikian
--	---

Liens :

[Statistiques de la criminalité](#)
[Site internet Police Riviera](#)
[Newsletter](#)
[Hebdo](#)
[Bulletin d'information mensuel](#)

Ainsi fait à Clarens, le 19 novembre 2020

Motion – De l’insécurité à l’impunité : quelles solutions pour notre commune ?

Cela fait maintenant plusieurs années que le sentiment d’**insécurité** est patent chez les Boélands. Petit à petit, il fait place à un sentiment nouveau d’**impunité** des auteurs de troubles. Las, de nombreux habitants de notre commune ont l’impression que rien ne bouge pour mettre fin à la délinquance de tous les jours – rixes, dégradations, incivilité, pollutions et nuisances sonores ainsi que d’autres comportements plus ou moins violents. Souvenez-vous que l’ASR a été créée pour lutter contre ces mêmes problèmes aux débuts des années 2000 et pour donner plus de marges de manœuvres à une police régionale dans notre district sans frontières communales.

L’insécurité en question a déjà été reconnue par ce conseil lorsqu’il a pris la décision d’engager un travailleur hors murs. Il en va de même de l’impunité. Le rapport de la motion précitée précisant qu’une cinquantaine de jeunes sont « régulièrement identifiés » et que « l’un des principaux problèmes provient du fait qu’il est très difficile de prendre en flagrant délit les personnes commettant des incivilités »

Cette motion demande l’élaboration d’un rapport reprenant l’ensemble des problèmes que nous rencontrons sur La Tour-de-Peilz depuis plusieurs années et l’établissement d’un plan concret tenant compte de nos compétences communales, de celles de l’ASR (en particulier de notre force de police intercommunale) et des mesures que nous pourrions spécifiquement prendre localement, afin d’améliorer sensiblement et de manière durable la sécurité et le bien-être de nos concitoyens et de nos hôtes.

Il ne s’agit pas de critiquer le travail effectué actuellement par la police mais, au contraire, de le saluer en reconnaissant l’importance qu’il revêt pour notre commune et de tout mettre en œuvre pour que les forces de l’ordre bénéficient de moyens adéquats pour mener à bien les missions qui leur sont confiées et pour répondre aux attentes de la population.

En particulier, les problématiques suivantes doivent être abordées :

- Les prestations de la police que nous demandons actuellement sont-elles suffisantes pour assurer la sécurité et la pacification de notre domaine public ?
- Une augmentation de la présence policière pourrait-elle apporter des améliorations concrètes ?
- L’installation de systèmes de surveillance pour certaines zones sensibles ne devrait-elle pas être remise en discussion et de quelle manière pourrait-elle être réalisée ?
- Doit-on envisager de nouvelles campagnes d’information et de communication pour la population sur le territoire communal ?

- Comment passer de la prévention à une répression proportionnée pour les récalcitrants chroniques ?
- La mise en place de procédures de conciliation extra-judiciaires pourrait-elle être envisagée à La Tour-de-Peilz ?

Nous demandons que cette motion soit renvoyée en Commission, à laquelle seraient invités les principaux acteurs concernés, issus de la police, Jeunesses et Sports et de l'ASR notamment.

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

José Espinosa
Groupe UDC La Tour